



## Réunion d'information sur l'orientation post-3<sup>ème</sup> et le lycée général, technologique et professionnel

Mardi 23 février 2016

### 3 démarches à mettre en oeuvre d'ici la fin de l'année scolaire :

- Finaliser son **projet d'orientation** (choix d'une filière : générale et technologique, professionnelle ; choix d'une formation).
- Formuler des **vœux d'affectation** (choix d'un établissement précis).
- Procéder à l'**inscription** de son enfant dans l'établissement d'affectation.

### Objectifs :

- Aboutir à une orientation choisie et ambitieuse.
- Obtenir une affectation dans l'établissement de son choix en fin de 3<sup>ème</sup>.

### Une démarche d'aide et de conseils :

- Une aide à la construction du projet d'orientation des élèves par une concertation avec les familles : la Conseillère d'orientation psychologue (COP), les professeurs principaux, le Principal sont vos interlocuteurs privilégiés. Il s'agit d'aboutir à un projet scolaire et professionnel le mieux adapté aux capacités de l'élève et en accord avec ses choix.
- Le libre choix des familles en fin de 3<sup>ème</sup> à partir de l'année scolaire 2015/2016 au collège F. LORANT. Cette disposition a été prise en concertation avec les enseignants (Conseil pédagogique) et les parents d'élèves et adoptée en Conseil d'Administration.

### Le 2<sup>nd</sup> trimestre : une phase active de dialogue et d'élaboration du projet de l'élève

Etablir des vœux provisoires d'orientation : réponse attendue pour le 26 février 2016.

Phase de dialogue et de travail sur les voies d'orientation possibles et souhaitées :

- **Le conseil de classe** (3A et 3B le 14 mars, 3C le 15 mars). Le conseil de classe émet un avis provisoire et fait des recommandations. Un rendez-vous sera systématiquement organisé avec le professeur principal lorsqu'il y aura désaccord. Mme Dupouy, COP sera associée à cette démarche et pourra rencontrer, comme elle le fait déjà, les élèves et leur famille. Le désaccord peut s'exprimer avec une recommandation pour une voie non demandée par la famille.
- Pour les élèves qui envisagent une voie professionnelle :
  - Participation au **Carrefour des formations post-3<sup>ème</sup>** **jeudi 25 février** et exploitation avec le professeur principal.
  - **Mini stages** dans des lycées professionnels. Objectifs : découvrir des formations professionnelles et aider au choix d'une filière professionnelle. Plusieurs mini stages sont envisageables.
- Pour tous les élèves :
  - **Vendredi 11 mars 2016, découverte du lycée général et technologique H. Avril** (lycée de secteur) **et de sa section professionnelle**.
  - **Assister aux Portes ouvertes des lycées (février, mars)** (lycée H. Avril samedi 19 mars).

## Le 3<sup>ème</sup> trimestre : la finalisation des vœux d'orientation et d'affectation et la poursuite du dialogue avec les familles

- Vœux définitifs de la famille sur la fiche de dialogue (format A3) + vœux d'affectation (format A4 jaune).
- Conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre : le jeudi 9 juin pour la classe de 3<sup>ème</sup> A et le lundi 13 juin pour la 3<sup>ème</sup> B et C. Le conseil de classe émet une proposition motivée sur les vœux d'orientation. S'il y a désaccord, un rendez-vous avec le chef d'établissement et le professeur principal sera obligatoire. Un entretien avec la COP sera recommandé et pourra être sollicité.

Ensuite la décision finale revient à la famille.

- **L'affectation : procédure Affelnet.** On peut être orienté dans une filière mais il faut ensuite être accueilli dans un établissement.

**Compléter la fiche de saisie des vœux affectation post 3<sup>ème</sup>, c'est faire des vœux d'établissements publics** (4 vœux maximum possibles). Pour chaque vœu formulé, des points sont attribués en fonction :

- Du classement des vœux : le 1<sup>er</sup> vœu est prioritaire (300 points). Le classement est donc important !
- Des notes de 3<sup>ème</sup> : maximum 3000 points. Les résultats scolaires sont donc importants !
- De l'avis du chef d'établissement : cet avis repose sur la motivation de l'élève, les démarches qu'il a entreprises (stages, portes ouvertes, démarches d'informations, etc... : 250, 375 ou 500 points).
- Et pour certains vœux spécifiques, des points sont attribués par le lycée d'accueil sollicité (Avis de gestion : 100, 800 ou 2000 points). Pour ces formations très sélectives, des dossiers préalables sont à remplir, voir des entretiens à faire.

Ce peut être le cas :

- **Pour des formations professionnelles** (ex CAP signalétique enseigne décor, coiffure, agent de sécurité, 2<sup>nde</sup> pro Aéronautique, AMA communication visuelle pluri-média, marchandisage visuel, esthétique cosmétique parfumerie, sécurité prévention. Ce sont des formations très recherchées et sélectives).
- **Pour des formations en lycée générale et technologique** : 2<sup>nde</sup> ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC, section internationale anglais, espagnol, enseignement d'exploration création et culture design, arts du cirque.

Pour une demande en 2<sup>nde</sup> générale et technologique, il est préférable de toujours faire un vœu dans le lycée de secteur.

**Les résultats sont transmis aux familles au plus tard le 25 juin et au plus tôt le 23 juin.**

Si l'élève n'obtient aucune affectation, un second tour sera possible. Une liste supplémentaire est publiée et 4 nouveaux vœux sont possibles (tout début juillet, calendrier en attente).

Si l'élève était sur une liste supplémentaire au 1<sup>er</sup> tour il en garde le bénéfice en cas de désistement.

- **L'inscription dans le lycée d'affectation.** Elle est indispensable. C'est une démarche faite par les familles. Il faut se référer aux dates d'inscription dans chaque lycée.

Le Principal  
Olivier Pinzan